



Transformation CCD en CDI

Par Impr, le 21/07/2013 à 23:42

Bonjour,

Je vais essayer de résumer mon problème en quelques lignes... chose pas aisée.
Je bosse dans un centre de rééducation (MPR) en qualité d'infirmier depuis plus de 3 ans dans la même unité, je suis, depuis ces trois années remplaçant du même poste. En fait ils ont embauchés des contractuels supplémentaires dans la même unité. Cet établissement le fait tous les ans....

Au départ j'ai été embauché en CDD d'un an je l'ai signé.. j'ai signé un deuxième CDD a nouveau... puis un troisième CDD m'a été proposé; je ne l'ai jamais signé.

Mon syndicat m'a déconseillé de le faire... Pourtant je continue dans la même unité, je perçois un salaire sur ma fiche de paye.. (sans contrat de travail de signé..)

Mon nom est sur le planning hebdomadaire et je n'ai jamais migré de l'unité..

J'ai demandé un CDI au DRH me donnant une ouverture vers titularisation.

Je suis référent étudiant, correspondant en hygiène, correspondant du médicament, correspondant en informatique Bref...

C'est un travail dur mais tellement gratifiant..

Existe t-il un moyen légal d'être le titulaire de mon poste? N'existe t-il pas là tout un flou juridique?

NB: c'est un établissement publique.

Par P.M., le 22/07/2013 à 11:28

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais comme vous l'avez déjà fait de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...